

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_049 : TRANSPORTS / MOBILITÉS - COMITÉ DES PARTENAIRES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

### **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, dite « Loi d'Orientation des Mobilités » (LOM) ;

Vu les articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du Code des Transports identifiant les collectivités territoriales et leurs groupements comme les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) compétentes sur leurs ressorts territoriaux en matière de services réguliers, à la demande ou scolaires de transport public de personnes, de services relatifs aux mobilités actives, aux usages partagés des véhicules terrestres et aux services de mobilité solidaire ;

Vu l'article 141 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant Lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat et Résilience » ;

Vu l'article L.1231-5 du Code des Transports prévoyant la création d'un Comité des Partenaires par les collectivités identifiées dans les articles L.1231-1 et L.1231-3 du même Code et définissant les modalités de composition et de fonctionnement de ce comité ;

Vu la délibération n° DEL\_2022\_144 du 15 décembre 2019 approuvant la création et les principes de composition du Comité des Partenaires de l'Agglomération d'Aurillac ;

Vu l'arrêté n° ARR\_2023\_041 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 portant composition du Comité des Partenaires ;

Considérant que de nouveaux partenaires sont apparus sur le territoire de l'Agglomération d'Aurillac depuis la création du Comité des Partenaires, à savoir le Pôle des Mobilités Durables et l'Association Roue Libre ;

Considérant que ces deux partenaires sont intéressés directement par les sujets attachés aux mobilités ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'ajout de ces deux nouveaux partenaires, Pôle des Mobilités Durables et Association Roue libre, à la composition du Comité des Partenaires dans le collège n°4 « Associations » ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.